

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE****LE RÔLE DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LE MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT**

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La semaine dernière, il a déclaré, il s'en souviendra, que, sauf erreur, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures songeait très sérieusement à la possibilité que le Canada fasse partie d'une force de maintien de la paix dans la région du Sinaï. Voici ce qu'il a dit:

Voilà pourquoi je dis que nous serons sympathiques à une demande dans ce sens; le Canada ne refuserait sûrement pas d'aider à maintenir la paix où que ce soit au monde.

Le ministre peut-il nous dire s'il en a maintenant discuté avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et si son observation de la semaine passée représente la politique du gouvernement?

● (1450)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est parfaitement clair que le dialogue se poursuit constamment entre les Affaires extérieures et la Défense sur des questions comme celle-là. J'ai dit alors que nous examinons de très près toute la situation qui existe au Moyen-Orient, et qu'il incombait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de poursuivre le dialogue et de voir à quelle décision nous pourrions aboutir.

LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SUR LE SINAÏ

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, il semble que le ministre revienne sur certaines choses qu'il a dites la semaine dernière. Je voudrais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a dit à la presse que plusieurs aspects des opérations de maintien de la paix sur le Sinaï l'inquiétaient. Entre autres choses, elles ne se déroulent pas sous les auspices des Nations Unies et enfin, le Canada ne tient pas à s'engager dans un processus sur lequel il n'exerce aucun contrôle et qui peut ne mener à rien. Évidemment, ces déclarations tranchent nettement sur celles qu'a faites le ministre de la Défense nationale la semaine dernière. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire qui, dans de pareils cas de déclarations contradictoires, exprime la position du gouvernement?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il me semble que le ministre et moi-même avons tous deux dit la même chose, à savoir que le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet. Aucune demande ne nous a été présentée, mais certaines idées ont été, comment dirais-je, officieusement exprimées selon lesquelles les forces de maintien de la paix sont une opération à laquelle le Canada pourrait participer. Le gouvernement continue d'étudier la question et d'en discuter et lorsqu'il aura pris une décision, il se fera un plaisir de la faire connaître à la Chambre.

* * *

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**LA CRÉATION DE DEUX TERRITOIRES DISTINCTS**

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Madame le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sait vraisemblablement que l'Assemblée législative des territoi-

res du Nord-Ouest a décidé de tenir, le 14 décembre prochain, un plébiscite sur l'opportunité de diviser les territoires. Le ministre peut-il dire à la Chambre et assurer aux citoyens des territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à leurs représentants élus, qu'advenant une décision favorable, c'est-à-dire si les oui l'emportent, il s'empressera de présenter à la Chambre dans les plus brefs délais une mesure législative habilitante? Dans cette éventualité également, pourrait-il se hâter de déterminer où devrait se situer la frontière entre les deux nouveaux territoires ainsi créés?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . je tiens à faire savoir au député que nous étudions présentement la question de la frontière. A propos du plébiscite, le gouvernement des territoires a certes le droit, s'il le désire, d'en tenir un. S'il en tenait un, je suis sûr qu'en étudiant cette question fondamentale, le gouvernement fédéral tiendrait compte des résultats du plébiscite.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE**LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RAPPORT DUBIN**

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, en temps normal, ma question s'adresserait au ministre des Transports, mais le premier ministre souhaitera peut-être y répondre lui-même ou alors la soumettre au ministre suppléant.

Hier, l'Air Transport Association of Canada s'est faite inscrire sur une liste déjà longue d'importantes personnes, morales et physiques, qui s'opposent sérieusement à la nomination de M. Walter McLeish, administrateur en chef des services aériens, au comité spécial mis sur pied dans le but de revoir le travail du juge Dubin. En commentant le principe soulevé par le juge dans son premier rapport, celui traitant de l'autonomie des enquêteurs sur les incidents aériens et de la séparation de l'activité de réglementation de celle d'enquête, le premier ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement est bel et bien disposé à accepter le principe du premier rapport du juge Dubin afin que le rapport même et l'étude qu'on en fera ne suscitent pas de doutes et d'incertitudes en raison du maintien de M. McLeish comme membre du comité?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, je rappelle à la Chambre que la semaine dernière, quelques heures à peine après avoir reçu le rapport Dubin dans les deux langues officielles, le ministre l'a déposé très rapidement afin que l'opposition ne puisse l'accuser d'en retarder la diffusion. Il est également intervenu aussi très rapidement en créant un comité consultatif chargé d'étudier immédiatement les recommandations du rapport Dubin, et si M. McLeish et M. Wilkins du ministère des Transports y ont été nommés, c'est dans un but pratique, c'est-à-dire celui d'adapter et de mettre en œuvre immédiatement les recommandations du conseil consultatif. Le ministre souscrit également à la création d'un conseil indépendant de sécurité en aéronautique. Il nous faudra cependant du temps pour réaliser ce projet. Il faudra déterminer le mandat du